



NOUVEAU MONDE GRAPHITE

NOUVEAU MONDE GRAPHITE INC.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

POUR LES EXERCICES TERMINÉS
LES 31 DÉCEMBRE 2018 ET 2017
(EN DOLLARS CANADIENS)





Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Nouveau Monde Graphite Inc.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Nouveau Monde Graphite Inc. et de ses filiales (collectivement, la « Société ») aux 31 décembre 2018 et 2017 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière telle que publiées par l'International Accounting Standards Board (IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2018 et 2017;
- les états consolidés du résultat et du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés de la variation des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces autres informations.

PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500, Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502



En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur indépendant contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Maxime Guilbault.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)
Le 30 avril 2019

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A128042

	Notes	2018 \$	2017 \$
ACTIF			
COURANT			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	3 794 449	10 147 987
Subvention à recevoir		235 835	-
Placements		19 757	53 950
Taxes de vente à recevoir		979 158	428 556
Crédits d'impôt à recevoir	6	1 339 098	1 733 394
Charges payées d'avance		53 246	159 979
		<u>6 421 543</u>	<u>12 523 866</u>
NON COURANT			
Crédits d'impôt à recevoir	6	2 811 454	-
Immobilisations corporelles	8	1 287 845	632 497
Immobilisations incorporelles	9	2 126 752	10 194
Fonds à usage restreint	5	779 309	-
Actifs d'exploration et d'évaluation	10	24 252 483	8 979 439
Total de l'actif		<u>37 679 386</u>	<u>22 145 996</u>
PASSIF			
COURANT			
Comptes créditeurs et charges à payer		5 785 742	1 602 713
Dettes à payer	7	930 841	-
		<u>6 716 583</u>	<u>1 602 713</u>
NON COURANT			
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	11	621 111	58 970
Passif d'impôt différé	13	3 860 873	1 019 274
Dettes à payer	7	2 377 300	-
Autre passif	19	448 168	-
Total du passif		<u>14 024 035</u>	<u>2 680 957</u>
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	12.1	36 242 680	25 701 940
Bons de souscription	12.2	4 779 707	3 370 718
Surplus d'apport		4 218 869	3 169 941
Déficit		(21 585 905)	(12 777 560)
Total des capitaux propres		<u>23 655 351</u>	<u>19 465 039</u>
Total du passif et des capitaux propres		<u>37 679 386</u>	<u>22 145 996</u>
Engagements	19		
Événements postérieurs	20		

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration de la Société le 30 avril 2019.

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

(s) Éric Desaulniers - « Administrateur »

(s) Yannick Beaulieu - « Administrateur »

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

	Notes	2018 \$	2017 \$
Charges			
Honoraires professionnels		737 799	337 216
Honoraires de consultation	15	715 749	530 941
Charges au titre des avantages du personnel	15	1 077 916	701 345
Paiements fondés sur des actions	12.5	844 949	856 739
Amortissement des immobilisations corporelles	8	42 493	22 818
Amortissement des immobilisations incorporelles	9	450 577	-
Frais de recherche et développement		-	(85 031)
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation	10	1 164	293 115
Perte (gain) de valeur sur placement		34 193	(7 759)
Frais de déplacement et de représentation		490 867	286 133
Frais de publicité et de congrès		224 685	197 883
Frais de bureau		179 393	140 086
Frais de Bourse, autorités et communications		214 916	86 957
Entretien et réparations		15 486	64 303
Autres charges opérationnelles		217 137	106 929
Frais (revenus) financiers		(7 388)	(3 379)
Perte avant impôt		5 239 937	3 528 296
Charges d'impôt différées (recouvrement)	13	2 819 738	897 324
Perte nette et résultat étendu		8 059 675	4 425 620
Résultat par action de base et dilué		(0,054)	(0,046)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		150 550 323	96 088 773

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

	Nombre	Capital-actions	Bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Total des capitaux propres
		\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} janvier 2018	134 681 078	25 701 940	3 370 718	3 169 941	(12 777 560)	19 465 039
Unités émises dans le cadre d'un placement privé	28 523 668	7 736 083	821 017	-	-	8 557 100
Unités émises dans le cadre d'un placement accréditif	6 395 377	1 832 307	-	-	-	1 832 307
Frais d'émission d'actions et d'unités	-	(527 198)	(50 870)	22 940	-	(555 128)
Action émise pour l'acquisition de droits miniers	1 000 000	295 000	-	-	-	295 000
Exercice de bons de souscription	3 871 003	951 179	(176 979)	-	-	774 200
Exercice d'options courtier	90 000	28 419	-	(7 719)	-	20 700
Expiration de bons de souscription	-	-	(115 594)	115 594	-	-
Exercice d'options	750 000	224 950	-	(72 450)	-	152 500
Changement de date d'échéance des bons de souscription	-	-	748 670	-	(748 670)	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	990 563	-	990 563
Bons émis pour services rendus	-	-	182 745	-	-	182 745
Perte nette et résultat étendu	-	-	-	-	(8 059 675)	(8 059 675)
Solde au 31 décembre 2018	175 311 126	36 242 680	4 779 707	4 218 869	(21 585 905)	23 655 351

	Nombre	Capital- actions	Bons de souscription	Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Déficit	Total des capitaux propres
		\$	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au 1^{er} janvier 2017	80 020 916	13 176 096	1 042 681	2 094 842	(600 249)	(7 545 575)	8 167 795
Adoption IFRS 9 (note 3)	-	-	-	-	600 249	(600 249)	-
Unités émises dans le cadre d'un financement privé	50 604 560	12 244 050	2 589 462	-	-	-	14 833 512
Exercice de bons de souscription	2 325 727	692 525	(115 020)	-	-	-	577 505
Exercice d'options au courtier	194 499	60 742	-	(16 116)	-	-	44 626
Exercice d'options	1 425 000	430 802	-	(144 802)	-	-	286 000
Actions émises pour des honoraires de consultation	110 376	27 594	-	-	-	-	27 594
Changement de date d'échéance des bons de souscription	-	-	206 116	-	-	(206 116)	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	837 699	-	-	837 699
Expiration de bons souscription	-	-	(151 161)	151 161	-	-	-
Frais d'émissions de bons de courtier	-	41 873	(41 873)	-	-	-	-
Frais d'émission d'actions et d'unités	-	(971 742)	(159 487)	247 157	-	-	(884 072)
Perte nette et résultat étendu	-	-	-	-	-	(4 425 620)	(4 425 620)
Solde au 31 décembre 2017	134 681 078	25 701 940	3 370 718	3 169 941	-	(12 777 560)	19 465 039

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

		<u>2018</u>	<u>2017</u>
		\$	\$
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES			
Perte nette		(8 059 675)	(4 425 620)
Amortissement des immobilisations corporelles	8	42 493	22 818
Amortissement des immobilisations incorporelles	9	450 577	-
Radiation d'actifs d'exploration et d'évaluation		1 164	293 115
Frais de recherche et de développement		-	(85 031)
Perte (gain) de valeur sur placement		34 193	(7 759)
Charges d'impôt différé		2 819 738	897 324
Paievements fondés sur des actions		844 949	856 739
Autres charges opérationnelles		-	1 072
Honoraires de consultation		-	27 594
Variation nette du fonds de roulement	14	<u>4 814 912</u>	<u>(215 684)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		<u>948 351</u>	<u>(2 635 432)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'actifs d'exploration et d'évaluation	10	(14 675 768)	(4 181 939)
Fonds à usage restreint	5	(779 309)	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	8	(697 841)	(379 824)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	9	(2 567 135)	-
Crédits d'impôt reçus		166 456	76 600
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		<u>(18 553 597)</u>	<u>(4 485 163)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Émission d'unités dans le cadre de placements privés		10 859 436	14 833 512
Exercice de bons de souscription		774 200	577 505
Exercice d'options		152 500	286 000
Exercice d'options de courtier		20 700	44 626
Frais d'émission d'actions et d'unités		(555 128)	(884 072)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		<u>11 251 708</u>	<u>14 857 571</u>
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie		<u>(6 353 538)</u>	<u>7 736 976</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		<u>10 147 987</u>	<u>2 411 011</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		<u>3 794 449</u>	<u>10 147 987</u>
Informations supplémentaires	14		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. NATURE DES ACTIVITÉS ET CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Nouveau Monde Graphite Inc. (la « Société » ou « Nouveau Monde » ou « NMG ») a été constituée le 31 décembre 2012 sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Elle se spécialise dans l'exploration et l'évaluation de propriétés minières situées au Québec.

Le 7 février 2017, Entreprises Minières du Nouveau-Monde Inc. change de dénomination sociale pour « Nouveau Monde Graphite Inc. ».

Les actions de la Société sont inscrites à la cote de la Bourse de croissance TSX sous le symbole NOU. L'adresse du siège social de la Société et sa principale place d'affaires est 331 Brassard, Saint-Michel-des-Saints, (Québec), au Canada.

Au 31 décembre 2018, la Société avait un fonds de roulement négatif de 295 040 \$ et un déficit cumulé de 21 585 905 \$ et présentait une perte de 8 509 675 \$ pour la période terminée à cette date. Le fonds de roulement comprenait un crédit d'impôt à recevoir de 1 339 098 \$ et une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 3 794 449 \$.

Avec le financement complété en avril 2019 (décrit à la note 20), la direction estime que la Société dispose de fonds suffisants pour faire face à ses obligations et aux dépenses prévues pour les douze prochains mois à mesure qu'elles arrivent à échéance. Pour déterminer si l'hypothèse de continuité de l'exploitation est appropriée, la direction prend en compte toutes les informations disponibles sur l'avenir, qui sont au moins, sans toutefois s'y limiter, douze mois à compter de la fin de la période de référence. La capacité de la Société à poursuivre ses activités futures et à financer ses activités d'exploration et de mise en valeur est tributaire de la capacité de la direction à obtenir un financement supplémentaire à l'avenir, ce qui peut être complété de différentes manières, notamment par une combinaison de partenariats stratégiques, de projets et de projets, financement par emprunt, financement par prélèvement, financement par redevances et autres alternatives sur les marchés financiers. La direction recherchera ces sources de financement supplémentaires en cas de besoin et, bien que la direction ait réussi à obtenir un financement par le passé, rien ne garantit qu'elle sera en mesure de le faire à l'avenir ni que ces sources de financement ou initiatives seront disponibles pour la Société ou qu'ils seront disponibles à des conditions acceptables pour la Société.

2. MODE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés de la Société ont été établis conformément aux Normes comptables internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »)

Les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 2018 (y compris les états comparatifs) ont été approuvés et autorisés pour publication par le conseil d'administration le 30 avril 2019.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

3.1 Modifications aux méthodes comptables

IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions

La Société a adopté des modifications de l'IFRS 2 qui clarifient l'évaluation des paiements versés fondés sur des actions et réglés en trésorerie ainsi que la comptabilisation des modifications qui font passer une attribution d'un règlement en espèces à un règlement en actions.

L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

IFRS 9 – Instruments financiers

La Société a adopté IFRS 9 le 1er janvier 2018 de manière rétrospective avec retraitement des dates antérieures. L'adoption de la norme a pour effet de reclasser en déficit les gains et les pertes non réalisés dans le cumul des autres éléments du résultat global au 1er janvier 2017 et de résorber la perte d'impôts correspondante enregistrée en 2017 comme suit:

	Comme précédemment rapporté	Ajustement	Tel qu'ajusté
Cumul des autres éléments du résultat étendu au 1er janvier 2017	(600 249)	600 249	-
Déficit au 1er Janvier 2017	(7 545 575)	(600 249)	(8 145 824)
Perte (gain) sur investissements	-	(7 759)	(7 759)
Dépréciation sur investissement	592 490	(592 490)	-
Perte avant impôt	4 128 545	(600 249)	3 528 296
Perte nette	5 025 869	(600 249)	4 425 620
Variation nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente	(600 249)	600 249	-
Total des pertes totales	4 425 620	-	4 425 620
Perte de base et diluée par action	0.052	(0.006)	0.046

L'adoption de la norme n'a eu aucune incidence sur l'évaluation de la valeur comptable et des capitaux propres au 1er janvier 2018.

Les instruments financiers sont évalués lors de la comptabilisation initiale à la juste valeur, plus, dans le cas des instruments financiers autres que ceux classés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les coûts directement attribuables à la transaction. L'évaluation ultérieure dépend du classement de l'instrument financier dans l'une des trois catégories suivantes: juste valeur par le biais du résultat net, juste valeur par le biais du résultat global ou du coût amorti. Le classement est déterminé lors de la comptabilisation initiale et dépend de la nature et du but de l'actif financier. L'évaluation des passifs financiers postérieurs à la comptabilisation initiale varie selon qu'ils sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net ou au coût amorti.

Les instruments financiers de la Société sont comptabilisés comme suit dans IFRS 9 par rapport à la politique antérieure de la Société selon IAS 39:

Trésorerie: coût amorti selon IFRS 9 (prêts et créances, évalués au coût amorti selon IAS 39)

Investissement dans des actions cotées en bourse: juste valeur par le biais du résultat net selon IFRS 9 (disponible à la vente selon IAS 39)

Créditeurs, charges à payer et emprunts: coût amorti selon IFRS 9 (passifs financiers, autres passifs financiers évalués au coût amorti selon IAS 39).

L'adoption de l'IFRS 9 n'a eu aucune incidence sur la comptabilisation de ces instruments ni sur le poste dans lequel ils sont inclus dans l'état de la situation financière, à l'exception des investissements de la Société qui ont été reclassés de « disponibles à la vente » à « actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ». Les gains et les pertes sur les placements à la juste valeur sont comptabilisés dans les gains et les pertes sur les placements dans l'état du résultat net et du résultat global.

IFRS nouvelles et révisées, publiées mais non encore entrées en vigueur

IFRS 16 – Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, Contrats de location. Cette nouvelle norme remplace IAS 17, Contrats de location et interprétations connexes. L'IFRS 16 a pour objectif de faire figurer tous les contrats de location au bilan des preneurs à bail. Selon IFRS 16, les preneurs doivent comptabiliser un actif « droit d'utilisation » et un passif locatif calculé selon la méthode prescrite. La date d'entrée en vigueur obligatoire d'IFRS 16 concerne les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16 sur ses états financiers consolidés.

3.2 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés de la Société comprennent les comptes de la Société mère et de sa filiale jusqu'au 31 décembre 2018. La société mère contrôle une filiale si elle est exposée, ou a droit, à des rendements variables en raison de ses liens avec la filiale et si elle a la capacité d'influer sur ces

rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur la filiale. La filiale de la Société est détenue à 100 % par la société mère. La date de présentation de l'information financière annuelle de la filiale est le 31 décembre.

Toutes les transactions et tous les soldes entre les sociétés du groupe sont éliminés lors de la consolidation, y compris les profits latents et les pertes latentes sur les transactions réalisées entre les sociétés du groupe. Les montants présentés dans les états financiers des filiales ont été rajustés, au besoin, de manière à ce qu'ils respectent les méthodes comptables adoptées par la Société.

Le résultat net ou les autres éléments du résultat global des filiales acquises ou cédées au cours de la période sont comptabilisés à partir de la date effective de l'acquisition ou jusqu'à la date effective de la cession, le cas échéant.

Filiale

Les informations sur la filiale de la Société au 31 décembre 2018 sont les suivantes:

Nom de la filiale	Activité principale	Pays de constitution	Pourcentage de détention	
			Intérêt et droit de vote	-
Quartier Nouveau Monde Inc.	Société immobilière	Canada	100 %	-

3.3 PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE

Le 25 septembre 2017, la société Shinzoom Nouveau Unifiés Corp. («Shinzoom») a été créée. Elle est inactive au 31 décembre 2018. La Société détient une participation de 49% dans Shinzoom.

3.4 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et le dépôt à terme qui est facilement convertible en un montant connu de trésorerie et qui est exposé à un risque négligeable de changement de valeur.

3.5 CRÉDITS D'IMPÔT À RECEVOIR

La Société a droit à un crédit d'impôt remboursable sur les dépenses d'exploration admissibles engagées, à un crédit d'impôt remboursable sur les pertes pour pertes en vertu de la Loi de la taxe sur l'exploitation minière (*Québec*) et à des crédits d'impôt pour la recherche et le développement. Les crédits d'impôt sont comptabilisés en réduction des coûts encourus sur la base d'estimations effectuées par la direction. La Société comptabilise ces crédits d'impôt lorsqu'il existe une assurance raisonnable que les crédits seront reçus et que la Société se conformera aux conditions qui leur sont associées.

3.6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite des amortissements cumulés et des pertes de valeur cumulées. L'amortissement des immobilisations corporelles est capitalisé aux actifs d'exploration et d'évaluation lorsqu'il se rapporte à des projets précis d'exploration et d'évaluation. Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels à durée d'utilité déterminée. Ces actifs sont immobilisés et amortis selon le mode dégressif dans l'état consolidé du résultat global. En règle générale, les périodes d'amortissement sont les suivantes :

Bâtiment	4 %
Matériel et mobilier d'exploration	20 %
Ordinateur	30 %

La valeur résiduelle, la méthode d'amortissement et la durée d'utilité de chacun des actifs sont revues au moins une fois à la fin de chaque exercice. Les profits ou les pertes résultant de la cession d'immobilisations corporelles correspondent à l'écart entre le produit de cession et la valeur comptable de l'actif. Ils sont ensuite comptabilisés à l'état du résultat global.

3.7 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les actifs incorporels comprennent les logiciels et les licences à durée de vie définie. Les actifs sont capitalisés et amortis de manière dégressive ou linéaire dans l'état consolidé du résultat global. En règle générale, les taux d'amortissement sont les suivants:

Immobilisations incorporelles	30 %
-------------------------------	------

Les licences d'Hydro-Québec ont été capitalisées à titre d'actifs incorporels et seront amorties entre 2 et 10 ans, ce qui correspond à la durée de vie utile des brevets sous-jacents. Ces actifs sont capitalisés et amortis linéairement dans l'état consolidé du résultat global.

3.8 DÉPENSES D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION ET ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

Les dépenses d'exploration et d'évaluation sont les coûts engagés lors de la recherche initiale de ressources minérales avant que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale ne soient démontrées.

Les coûts engagés avant l'acquisition des droits légaux d'exploration et d'évaluation sont comptabilisés lorsqu'ils sont engagés dans les états du résultat global. Une fois que le droit légal d'entreprendre des activités d'exploration et d'évaluation a été obtenu, les coûts d'acquisition des droits miniers ou des options pour acquérir ces droits (convention d'option), des frais liés à l'exploration et à l'évaluation de propriétés minières, moins les crédits d'impôt remboursables liés à ces frais, sont comptabilisés en tant qu'actifs d'exploration et d'évaluation. Les dépenses liées à l'exploration et à l'évaluation comprennent les études topographiques, géologiques, géochimiques et géophysiques, les forages d'exploration, les tranchées, l'échantillonnage, les frais de recherche et développement spécifique à un projet minier et autres coûts liés à l'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Les divers coûts sont capitalisés propriété par propriété dans l'attente de la détermination de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale. Aucun amortissement n'est comptabilisé pour ces actifs au cours de la phase d'exploration et d'évaluation.

S'il était établi que la viabilité d'une propriété minière n'est pas assurée ou si la propriété minière était abandonnée, le montant capitalisé serait réduit à sa valeur recouvrable, l'écart étant alors comptabilisé immédiatement en résultat net.

Si la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation liés à la propriété minière correspondante sont alors transférés dans les immobilisations corporelles dans la catégorie Actifs miniers en construction. Avant le transfert, les actifs d'exploration et d'évaluation doivent être soumis à un test de dépréciation, et toute perte de valeur doit être comptabilisée en résultat net avant le reclassement.

Bien que la Société ait pris des mesures conformes aux pratiques de l'industrie pour le stade d'exploration de telles propriétés afin d'obtenir les titres de propriété des propriétés minières dans lesquelles elle détient un intérêt financier, ces procédures ne garantissent toutefois pas la validité du titre de propriété. Les titres de propriétés minières peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.

3.9 DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation tandis que d'autres sont testés au niveau de l'unité génératrice de trésorerie.

Tous les actifs individuels ou unités génératrices de trésorerie sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Des tests de dépréciation des actifs d'exploration et d'évaluation sont effectués projet par projet, chaque projet représentant une seule unité génératrice de trésorerie. Un test de dépréciation est effectué lorsque les indicateurs de dépréciation l'indiquent, mais généralement lorsqu'une de ces circonstances se présente :

- Le droit d'exploration dans la zone spécifique expire ou expirera dans un proche avenir et il n'est pas prévu qu'il soit renouvelé;
- Aucune dépense d'exploration et d'évaluation ultérieure dans la zone spécifique n'est prévue au budget ni planifiée;
- Aucune découverte de ressources n'est commercialement viable, et la Société a décidé de cesser l'exploration dans la zone spécifique;
- Un travail suffisant a été réalisé afin d'indiquer que la valeur comptable de la dépense comptabilisée en actif ne sera pas entièrement récupérée.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable est comptabilisée en résultat net. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la plus élevée de sa juste valeur moins les coûts de sa vente, et de sa valeur d'utilité.

Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur comptable.

3.10 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Puisque la Société est en phase d'exploration et qu'elle n'a pas de bénéfice imposable, la charge d'impôt comptabilisée en résultat net ne correspond présentement qu'à de l'impôt différé. Les impôts sur le résultat sont comptabilisés dans l'état du résultat global, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement dans les capitaux propres, auquel cas ils sont comptabilisés en capitaux propres.

Impôts exigibles

La charge d'impôt exigible correspond au montant des impôts sur le résultat payable au titre du bénéfice imposable de l'exercice, calculé selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et ajusté pour tenir compte de toute modification à l'impôt à payer à l'égard d'exercices antérieurs.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, au titre des différences temporaires survenant entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé si les différences temporaires découlent de la comptabilisation initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'a d'incidence ni sur le bénéfice comptable ni sur le bénéfice imposable. Le montant de l'impôt différé est fonction de la façon prévue dont la valeur comptable des actifs ou des passifs sera réalisée ou réglée, en utilisant les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de la situation financière et dont la mise en œuvre est prévue pour la période pendant laquelle l'impôt différé sera réalisé ou récupéré. Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs seront disponibles auxquels l'actif pourra être imputé.

Les actifs et les passifs sont compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ou les actifs et passifs d'impôt différé, et que les actifs et passifs respectifs concernent des impôts sur le résultat perçus par la même administration fiscale.

3.11 CAPITAUX PROPRES

Capital-actions

Le capital-actions représente le montant reçu à l'émission des actions moins les frais d'émission, déduction faite de tout avantage d'impôt sur le résultat sous-jacent à ces frais d'émission. De plus, si les actions sont émises dans le cadre d'une acquisition de propriété minière ou de tout autre actif non monétaire, les actions sont mesurées à la juste valeur en fonction du cours de la Bourse à la date de conclusion de l'entente.

Émission d'unités

Le produit tiré des émissions d'unités est réparti entre les actions et les bons de souscription émis en fonction de leur juste valeur relative. Le modèle Black-Scholes est utilisé pour calculer la juste valeur des bons de souscription et le cours de la Bourse au moment de l'émission pour les actions.

Placements d'actions accréditives

La Société finance certaines dépenses d'exploration et d'évaluation en émettant des actions accréditives. Elle renonce aux déductions de dépenses pour ressources en faveur des investisseurs, conformément à la loi de l'impôt applicable. La Société comptabilise un passif d'impôt différé à l'égard des actions accréditives et une charge d'impôt différé au moment où les dépenses admissibles sont engagées. La différence entre la valeur de marché d'une action ordinaire lors de l'émission et le montant que les investisseurs ont payé en retour des actions (la « prime ») est comptabilisée selon la méthode résiduelle à titre d'autres passifs, lesquels sont repris sous forme de recouvrement d'impôt différé lorsque les dépenses admissibles ont été engagées.

Le surplus d'apport inclut les charges de rémunération liées aux options sur actions non exercées et la charge liée aux bons de souscription expirés.

Le poste Bons de souscription inclut les charges liées aux bons de souscription non exercés.

3.12 RÉSULTAT DE BASE ET DILUÉ PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, lesquelles englobent les options d'achat d'actions, les options de courtier et les bons de souscription. Aux fins de ce calcul, on considère que les actions ordinaires potentielles dilutives ont été converties en actions ordinaires au cours moyen du marché au début de la période ou à la date d'émission des actions potentielles dilutives si elle est ultérieure.

3.13 PROVISION ET PASSIFS ÉVENTUELS

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations juridiques ou implicites actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de la Société, et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Les activités de la Société sont régies par des lois et règlements gouvernementaux concernant la protection de l'environnement. Les conséquences environnementales sont difficilement identifiables, qu'il s'agisse des montants, de l'échéance ou de l'impact. À la date de présentation de l'information financière, la direction estime que la Société exerce généralement ses activités en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur. Une provision liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée dans le coût de la propriété minière lorsque la société a une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsqu'une sortie possible de ressources représentatives d'avantages économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé. Ces situations sont présentées comme passifs éventuels à moins que la probabilité de sortie de ressources soit faible.

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

3.14 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

La Société gère un régime de paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et consultants qui y sont admissibles. Le régime de la Société ne comporte pas d'option de règlement en espèces.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Si la Société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou services reçus, elle doit en évaluer la valeur par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués. Pour les transactions effectuées avec des membres du personnel et des tiers fournissant des services similaires, la Société évalue la juste valeur des services reçus par référence à la juste valeur des instruments des capitaux propres attribués.

Les paiements fondés sur des actions (à l'exception des options de courtier) sont ultimement comptabilisés en résultat net à la dépense ou capitalisés comme actifs d'exploration et d'évaluation selon la nature du paiement, et la contrepartie est portée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres. Les paiements fondés sur des actions à des courtiers, dans le cas d'un financement en actions, sont comptabilisés comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres, et la contrepartie est comptabilisée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres.

La charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications que le nombre d'options sur actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans la période en cours. Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des périodes antérieures si le nombre d'options sur actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition.

3.15 INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument et sont initialement évalués à la juste valeur ajustée des coûts de transaction, à l'exception de ceux comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont initialement évalués à la juste valeur. L'évaluation ultérieure des actifs et des passifs financiers est décrite ci-après. (et à la note 18).

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie ont expiré ou ont été transférés, et que la Société a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré. Les passifs financiers sont décomptabilisés en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté à l'état de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Actifs financiers

Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Si l'actif financier n'est pas ultérieurement comptabilisé à la juste valeur par le biais du compte de résultat, l'évaluation initiale inclut les coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou à la création de l'actif. Lors de la comptabilisation initiale, la Société classe ses actifs financiers dans les catégories d'évaluation suivantes:

- évalués ultérieurement au coût amorti; ou
- évalués ultérieurement à la juste valeur (soit par le biais des autres éléments du résultat global, soit par le résultat net.)

i) Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est ensuite évalué au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et net de toute perte de valeur, si:

- l'actif financier est détenu dans un modèle d'entreprise dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin de collecter des flux de trésorerie contractuels; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des dates déterminées à des flux de trésorerie constitués uniquement de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû.

ii) Actifs financiers évalués à la juste valeur

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par le biais de la perte nette sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont remplies:

- l'actif financier est détenu dans un modèle d'entreprise dont l'objectif est atteint à la fois par la collecte de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des dates déterminées à des flux de trésorerie constitués uniquement de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû.

Pour les investissements dans des instruments de créance, cela dépendra du modèle commercial dans lequel l'investissement est détenu. Pour les placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, cela dépendra du choix irrévocable par la Société au moment de la comptabilisation initiale de comptabiliser le placement en actions à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, auquel cas, les gains et les pertes ne seront jamais reclassés en perte nette et aucune perte de valeur ne peut être comptabilisée en perte nette. Les dividendes générés par ces investissements sont comptabilisés en perte nette à moins que les dividendes ne représentent clairement un remboursement d'une partie du coût de l'investissement.

Dettes financières

Les passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode des intérêts effectifs, à l'exception des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces passifs, y compris les dérivés qui sont des passifs, seront ultérieurement évalués à la juste valeur.

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est comptabilisé dans les états de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il existe une intention de régler sur une base nette ou de réaliser l'actif et de régler la responsabilité simultanément.

Actifs financiers

Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Si l'actif financier n'est pas ultérieurement comptabilisé à la juste valeur par le biais du compte de résultat, l'évaluation initiale inclut les coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou à la création de l'actif. Lors de la comptabilisation initiale, la Société classe ses actifs financiers dans les catégories d'évaluation suivantes:

- mesuré ultérieurement au coût amorti; ou
- évalués ultérieurement à la juste valeur (soit par le biais des autres éléments du résultat global, soit par le résultat net).

i) Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est ensuite évalué au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et net de toute perte de valeur, si:

- l'actif financier est détenu dans un modèle d'entreprise dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin de collecter des flux de trésorerie contractuels; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des dates déterminées à des flux de trésorerie constitués uniquement de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû.

ii) Actifs financiers évalués à la juste valeur

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par le biais de la perte nette sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont remplies:

- l'actif financier est détenu dans un modèle d'entreprise dont l'objectif est atteint à la fois par la collecte de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu à des dates déterminées à des flux de trésorerie constitués uniquement de paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû.

Pour les investissements dans des instruments de créance, cela dépendra du modèle commercial dans lequel l'investissement est détenu. Pour les placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, cela dépendra du choix irrévocable par la Société au moment de la comptabilisation initiale de comptabiliser le placement en actions à la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global, auquel cas, les gains et les pertes ne seront jamais reclassés en perte nette et aucune perte de valeur ne peut être comptabilisée en perte nette. Les dividendes générés par ces investissements sont comptabilisés en perte nette, à moins que les dividendes ne représentent clairement un remboursement d'une partie du coût de l'investissement.

Dettes financières

Les passifs financiers sont ultérieurement évalués au coût amorti selon la méthode des intérêts effectifs, à l'exception des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces passifs, y compris les dérivés qui sont des passifs, seront ultérieurement évalués à la juste valeur.

Dérivés

Les dérivés sont initialement constatés à la juste valeur lorsque la Société devient partie au contrat de dérivé et sont ensuite réévalués à la juste valeur à la fin de chaque période étudiée. Le profit ou la perte en résultant est immédiatement comptabilisé dans l'état consolidé du résultat global, à moins que le dérivé ne soit désigné et efficace en tant qu'instrument de couverture. Les dérivés dont la juste valeur est positive sont comptabilisés à l'actif; les dérivés dont la juste valeur est négative sont comptabilisés en tant que passifs. Les contrats d'achat ou de vente d'éléments non financiers qui répondent à la définition d'un dérivé, mais qui ont été conclus et sont détenus conformément aux exigences prévues de la Société en matière d'achat, de vente ou d'utilisation, ne sont pas comptabilisés en tant que dérivés. Ces contrats seraient enregistrés en tant que contrats d'achat et de vente exécutoires.

Pour les passifs financiers et les contrats exécutoires, la Société détermine si un contrat contient un dérivé incorporé lorsqu'elle en devient partie. Les dérivés incorporés dans un contrat sont traités comme des dérivés distincts si leurs risques et leurs caractéristiques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte et si le contrat hôte n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du résultat net.

Instruments financiers - juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif réglé, entre des parties bien informées et consentantes, effectuant une transaction en pleine relation de dépendance.

La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est déterminée en fonction des cours du marché, le cas échéant. Pour les instruments financiers non négociés sur un marché actif, les justes valeurs sont déterminées en fonction de techniques d'évaluation appropriées. Ces techniques peuvent comprendre l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, l'utilisation d'opérations récentes dans des conditions de pleine concurrence, la référence à la juste valeur actuelle d'un autre instrument essentiellement identique, ainsi que d'autres modèles d'évaluation. La Société applique une hiérarchie pour classer les méthodes d'évaluation utilisées pour évaluer les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur. Les niveaux 1 à 3 sont définis en fonction du degré auquel les données sur la juste valeur sont observables et ont une incidence significative sur la juste valeur comptabilisée, comme suit:

Niveau 1: Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;

Niveau 2: Les techniques d'évaluation utilisent des données observables importantes, directement ou indirectement, ou les évaluations sont basées sur les prix cotés pour des instruments similaires; et;

Niveau 3: Les techniques d'évaluation utilisent des intrants importants qui ne sont pas basés sur des données de marché observables (intrants non observables).

Dépréciation d'actifs

La Société évalue de manière prospective les pertes de crédit attendues liées à ses instruments de créance comptabilisés au coût amorti et par le biais des autres éléments du résultat global. La méthode de dépréciation appliquée dépend de l'éventuelle augmentation significative du risque de crédit.

La Société suppose que le risque de crédit d'un instrument financier n'a pas augmenté de manière significative depuis la comptabilisation initiale s'il est déterminé que l'instrument financier présente un risque de crédit faible à la date de déclaration. Une notation externe de qualité « investment grade » est considérée comme indiquant qu'un instrument financier peut être considéré comme présentant un risque de crédit faible.

La Société applique l'approche simplifiée autorisée par IFRS 9 pour les créances clients et les actifs contractuels, qui exige que les pertes de crédit à terme attendues soient comptabilisées à partir de la comptabilisation initiale des créances.

Les instruments financiers de la Société sont les suivants:

Instruments financiers

Trésorerie, équivalents de trésorerie et fonds à usage restreint
 Montant à recevoir
 Investissement en actions

Classification

Coût amorti
 Coût amorti
 Juste valeur par résultat

Dettes financières

Créditeurs et charges à payer
 Prêts payables

Classification

Coût amorti
 Coût amorti

3.16 CONTRAT DE LOCATION

Pour déterminer si un accord est, ou contient, un contrat de location, il faut se fonder sur la substance de l'accord à la date de sa passation.

Contrats de location-financement – Les contrats de location-financement qui ont pour effet de transférer à la Société la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'élément loué sont inscrits à l'actif dès la conclusion du contrat de location à la juste valeur de l'actif loué ou à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, si cette dernière est inférieure. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre les charges financières et les obligations locatives. Les actifs loués inscrits à l'actif sont amortis sur la plus courte de la durée d'utilité estimée de l'actif et de la durée du contrat de location en l'absence de certitude raisonnable que la Société deviendra propriétaire de l'actif au terme du contrat de location.

Contrats de location simple – Sont classés comme des contrats de location simple les contrats de location qui n'ont pas pour effet de transférer à la Société, en tant que preneur, la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location au titre des charges à l'état consolidé du résultat net et du résultat global, ou ils sont inscrits à l'actif au titre des immobilisations corporelles, si les critères d'inscription à l'actif sont réunis.

3.17 INFORMATION SECTORIELLE

La Société exerce actuellement ses activités dans un seul secteur, soit celui de l'acquisition, de l'exploration et de l'évaluation de biens miniers. Toutes les activités de la Société sont menées dans la province du Québec, au Canada.

3.18 MONNAIRE FONCTIONNELLE

Les éléments des états financiers consolidés sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la Société exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). La monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar canadien.

4. ESTIMATIONS, JUGEMENTS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'elle prépare ses états financiers consolidés, la direction pose un certain nombre de jugements, d'estimations et d'hypothèses quant à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges.

L'information sur les estimations et les hypothèses significatives qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-après. Les résultats réels peuvent différer significativement.

Continuité

L'évaluation de la capacité de la Société à mettre en œuvre sa stratégie en finançant son fonds de roulement et ses activités d'exploration et d'évaluation nécessite l'exercice d'un jugement. Les estimations et hypothèses retenues sont examinées régulièrement et sont basées sur des données historiques et d'autres facteurs, notamment les prévisions d'événements futurs que l'on estime raisonnables dans les circonstances.

Provision pour l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations

Les activités d'exploration de la Société sont soumises à un certain nombre de lois et de réglementations en matière de protection de l'environnement. La Société comptabilise la meilleure estimation par la direction des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour la période au cours de laquelle elles surviennent. Les coûts réellement supportés au cours de périodes futures pourraient être très différents de ces estimations. En outre, les modifications futures des lois et des réglementations, le calendrier des flux de trésorerie estimés et les taux d'actualisation pourraient avoir une incidence sur la valeur comptable de cette provision.

Comptabilisation des impôts différés actifs et évaluation de la charge d'impôt sur le résultat

La direction évalue régulièrement la probabilité que ses actifs d'impôt différé se matérialisent. Dans le cadre de cette évaluation, la direction doit déterminer s'il est probable que la Société générera par la suite un revenu imposable suffisant auquel de telles pertes peuvent être imputées pendant la période de report. Par sa nature, cette évaluation nécessite beaucoup de jugement. À ce jour, la direction n'a enregistré aucun actif d'impôt différé excédant les différences temporelles imposables existantes qui devrait s'inverser au cours de la période de report.

Dépréciation d'actifs d'exploration et d'évaluation

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'hypothèses.

S'il existe un indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur, la valeur recouvrable de l'actif pris individuellement ou de l'unité génératrice de trésorerie doit être estimée.

Crédits d'impôt

Les crédits d'impôt pour la période en cours et les périodes précédentes sont évalués au montant que la Société s'attend à recouvrer, selon la meilleure estimation et le meilleur jugement possible des autorités fiscales à la date de clôture. Cependant, des incertitudes subsistent quant à l'interprétation de la réglementation fiscale, en particulier en ce qui concerne les crédits de droits miniers remboursables pour perte et les crédits d'impôt remboursables sur les dépenses d'exploration éligibles, ainsi qu'en ce qui concerne le montant et le moment du recouvrement de ces crédits. Afin de déterminer si les dépenses engagées sont admissibles aux crédits d'exploration pour l'exploration, la Société doit faire preuve de beaucoup de jugement et recourir à des techniques complexes, ce qui rend incertaine le recouvrement des crédits d'impôt. En conséquence, il peut exister une différence significative entre le montant comptabilisé au titre des crédits d'impôt et le montant réel des crédits d'impôt reçus à la suite de l'examen, par les administrations fiscales, de questions sujettes à interprétation. Dans l'éventualité d'une telle différence, un ajustement doit être apporté aux crédits d'impôt pour frais de prospection minière au cours de périodes futures. L'administration fiscale peut prendre beaucoup de temps pour rendre compte de ses décisions en matière fiscale, prolongeant ainsi la période de recouvrement du crédit d'impôt. Les crédits d'impôt à l'exploration minière que la Société s'attend à récupérer sur une période de plus d'un an sont classés dans les actifs non courants. Les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont basés sur les meilleures estimations de la société et dans le meilleur sens possible, comme indiqué ci-dessus. Cependant, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'obtention de l'approbation de l'autorité fiscale concernée, le montant des crédits d'impôt qui seront effectivement recouverts et le moment de ce recouvrement peuvent différer considérablement des estimations comptables et affecter la situation financière et les flux de trésorerie de la Société.

5. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 794 449	10 147 987

Au 31 décembre 2018, la Société disposait de 779 309 \$ de fonds à usage restreint, dont 621 111 \$ liés à l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations et de 158 198 \$ à une lettre de crédit consenti à Investissement Québec relativement au financement du prêt (note 7).

6. CRÉDITS D'IMPÔTS À RECEVOIR

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Portion courante du crédit d'impôts à recevoir	1 339 098	1 733 394
Portion non courante du crédit d'impôts à recevoir	2 811 454	-
	<u>4 150 552</u>	<u>1 733 394</u>

Les crédits d'impôt attendus au-delà de 12 mois sont comptabilisés dans les actifs non courants.

7. EMPRUNT À PAYER

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Solde de début de l'exercice	-	-
Produit	3 361 788	-
Frais d'émission	(53 647)	-
Intérêts à payer	-	-
Balance à la fin de l'exercice	3 308 141	-
Portion courante	<u>(930 841)</u>	-
Portion non courante	<u>2 377 300</u>	-

Le 21 décembre 2018, la Société a conclu un financement avec Investissement Québec pour un montant total de 4 665 000 \$ au moyen de quatre offres de prêt dont la première tranche d'un montant de 3 361 788 \$ (943 000 \$ à court terme et 2 418 788 \$ à long terme) a été reçue la deuxième tranche sera reçue en 2019 selon les besoins de trésorerie de Nouveau Monde, mais sous réserve de la réalisation des conditions énoncées dans les offres de prêt.

Les prêts sont garantis par des hypothèques de premier rang d'un montant total de 4 655 000 \$ grevant l'universalité de ses créances et comptes à recevoir présents et futurs. Les emprunts doivent être remboursés au plus tard le 30 juin 2019 et le 30 juin 2020, respectivement les emprunts à court et à long terme. Les prêts portent respectivement intérêt au taux préférentiel 3,95% au 31 décembre 2018, majorés chaque année de 2,3% et 2,43% lorsque les intérêts sont payables.

8. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrain	Immeuble	Équipement	Ordinateur	Mobilier	Matériel roulant	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût							
Solde au 1 ^{er} janvier 2018	147 809	446 392	62 107	16 680	45 456	-	718 444
Acquisition	78 734	590 553	473	15 184	3 679	9 218	697 841
Solde au 31 décembre 2018	226 543	1 036 945	62 580	31 864	49 135	9 218	1 416 285
Amortissement cumulé							
Solde au 1 ^{er} janvier 2018	-	20 298	57 126	739	7 784	-	85 947
Amortissement	-	26 573	1 334	5 128	6 987	2 470	42 493
Solde au 31 décembre 2018	-	46 871	58 461	5 867	14 771	2 470	128 440
Valeur comptable nette au 31 décembre 2018	226 543	990 074	4 419	25 997	34 364	6 748	1 287 845

	Terrain	Immeuble	Équipement	Ordinateur	Mobilier	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût						
Solde au 1 ^{er} janvier 2017	19 884	251 392	57 709	2 475	17 900	349 360
Acquisition	127 925	195 000	4 398	14 205	27 556	369 084
Solde au 31 décembre 2017	147 809	446 392	62 107	16 680	45 456	718 444
Amortissement cumulé						
Solde au 1 ^{er} janvier 2017	-	5 417	56 911	99	1 250	63 677
Amortissement	-	14 881	215	640	6 534	22 270
Solde au 31 décembre 2017	-	20 298	57 126	739	7 784	85 947
Valeur comptable nette au 31 décembre 2017	147 809	426 094	4 981	15 941	37 672	632 497

9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au cours de l'exercice terminée le 31 décembre 2018, la Société et Hydro-Québec (HQ) ont signé un accord de licence autorisant la Société à utiliser les technologies brevetées de HQ pour la micronisation, la sphéronisation, la purification et le revêtement de graphite naturel visant servir le marché des batterie lithium-ion. La Société a versé 2 millions de dollars US (2 561 818 \$) pour l'utilisation des brevets qui expirent à différentes échéances entre le 24 octobre 2021 au 7 juin 2028. La licence a été capitalisée en tant qu'immobilisation incorporelle et sera amortie sur la durée de vie des brevets sous-jacents.

	<u>Logiciels</u>	<u>Brevets</u>	<u>Total</u>
	\$	\$	\$
Coût			
Solde au 1 ^{er} janvier 2017	10 741	-	10 741
Acquisition	<u>5 317</u>	<u>2 561 818</u>	<u>2 567 135</u>
Solde au 31 décembre 2018	16 058	2 561 818	2 577 876
Amortissement			
Solde au 1 ^{er} janvier 2017	547	-	547
Amortissement	<u>2 472</u>	<u>448 105</u>	<u>450 577</u>
Solde au 31 décembre 2018	3 019	448 105	451 124
Valeur comptable nette au 31 décembre 2018	<u><u>13 039</u></u>	<u><u>2 113 713</u></u>	<u><u>2 126 752</u></u>

	<u>Logiciels</u>	<u>Total</u>
	\$	\$
Coût		
Solde au 1 ^{er} janvier 2017	-	-
Acquisition	<u>10 741</u>	<u>10 741</u>
Solde au 31 décembre 2017	10 741	10 741
Amortissement		
Solde au 1 ^{er} janvier 2017	-	-
Amortissement	<u>547</u>	<u>547</u>
Solde au 31 décembre 2017	547	547
Valeur comptable nette au 31 décembre 2017	<u><u>10 194</u></u>	<u><u>10 194</u></u>

10. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

	<u>Solde au 1^{er} Janvier 2018</u>	<u>Acquisition</u>	<u>Crédits d'impôt net</u>	<u>Solde au 31 décembre 2018</u>
	\$	\$	\$	\$
Québec, Canada				
Propriété- Matawinie a)				
Droits miniers	861 764	796 014	-	1 657 778
Frais d'exploration et d'évaluation	<u>8 117 675</u>	<u>17 061 806</u>	<u>(2 584 776)</u>	<u>22 594 705</u>
Total	<u><u>8 979 439</u></u>	<u><u>17 857 820</u></u>	<u><u>(2 584 776)</u></u>	<u><u>24 252 483</u></u>

10. ACTIFS D'EXPLORATION ET D'ÉVALUATION

	Solde au 1 ^{er} Janvier 2017	Acquisition	Radiation	Crédit R&D	Crédits d'impôt net	Solde au 31 décembre 2017
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Québec, Canada						
Propriété- Matawinie a)						
Droits miniers	730 228	131 536	-	-	-	861 764
Frais d'exploration et d'évaluation	4 332 799	4 971 226	-	38 206	(1 224 556)	8 117 675
Propriété – Mac's Lead						
Droits miniers	17 004	5 686	(22 690)	-	-	-
Frais d'exploration et d'évaluation	57 708	-	(57 708)	-	-	-
Propriété – Rivière-aux-Castors						
Droits miniers	32 552	13 864	(46 416)	-	-	-
Frais d'exploration et d'évaluation	161 174	-	(161 174)	-	-	-
Propriété – Loïc						
Droits miniers	-	5 127	(5 127)	-	-	-
Total	5 331 465	5 127 439	(293 115)	38 206	(1 224 556)	8 979 439
Total des droits miniers	779 784	156 213	(74 233)	-	-	861 764
Frais d'exploration et d'évaluation	4 551 681	4 971 226	(218 882)	38 206	(1 224 556)	8 117 675
	5 331 465	5 127 439	(293 115)	38 206	(1 224 556)	8 979 439

a) Propriété Matawinie

Cette propriété est composée de 209 claims miniers couvrant 11 300 hectares

Une large partie de la propriété est sujette à un revenu net de fonderie de 2 %. Chaque tranche de 1 % peut être rachetée par la Société pour un montant de 1 000 000 \$.

Le 14 décembre 2018, après l'étude de faisabilité réalisée sur la propriété, la Société a émis 900 000 actions d'une valeur de 265 500 \$ à 3457265 Canada inc et 100 000 actions d'une valeur de 29 500 \$ à Eric Desaulniers, président et chef de la direction de la Société. L'émission était une obligation contractuelle concernant les claims miniers.

11. OBLIGATION LIÉE À LA MISE HORS SERVICE

Au 31 décembre 2018, l'obligation liée à la mise hors service de l'actif d'exploration et d'évaluation est de 621 111 \$ (58 970 \$ au 31 décembre 2017) suite à la révision, en 2018, des coûts de réhabilitation du site. Les coûts additionnels constatés en 2018 sont reliés aux activités d'exploration et d'évaluation menées pendant l'année.

12. CAPITAUX PROPRES

12.1 Capital-actions

Capital-actions autorisé :

Nombre illimité d'actions ordinaires votantes et participantes, sans valeur nominale.

Le 8 février 2017, la Société a clôturé un placement privé pour un nombre total de 4 969 391 unités, au prix de 0,23 \$ l'unité, pour un produit total de 1 142 960 \$.

Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permettra à son détenteur de souscrire à une action ordinaire au prix de 0,35 \$ par action ordinaire pour une période de 24 mois suivant la clôture.

Le courtier a reçu un paiement en espèces de 6 003 \$ et 26 100 options de courtier permettant d'acheter jusqu'à 26 100 actions ordinaires de la Société, à un prix de 0,35 \$ par action ordinaire, dans un délai de 24 mois après la clôture.

La juste valeur des 4 969 391 actions ordinaires est estimée à 882 248 \$, et la juste valeur des 4 969 391 bons de souscription est estimée à 260 712 \$.

Le 19 septembre 2017, la Société a complété la première tranche d'un placement privé avec courtiers pour un nombre total de 14 814 996 unités du capital de la Société, au prix de 0,30 \$ l'unité, pour un produit total brut de 4 444 499 \$.

Chaque unité est composée d'une action ordinaire du capital de la Société et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur de souscrire une action ordinaire du capital de la Société (l'« Action sous-jacente au bon de souscription »), au prix de 0,40 \$ l'action ordinaire, pour une période de 24 mois suivant leur date respective d'émission.

Les courtiers ont reçu des paiements en espèces de 113 605 \$ et 581 260 options de courtier permettant d'acheter jusqu'à 581 260 actions ordinaires de la Société, à un prix de 0,30 \$ par action ordinaire, dans un délai de 24 mois après la clôture.

La juste valeur des 14 814 996 actions ordinaires est estimée à 3 855 817 \$, et la juste valeur des 7 407 498 bons de souscription est estimée à 588 682 \$.

Le 20 octobre 2017, la Société a complété la seconde tranche de son placement privé avec courtiers pour un nombre total de 30 820 173 unités du capital de la Société, au prix de 0,30 \$ l'unité, pour un produit total brut de 9 246 052 \$. En considérant la réalisation de la première tranche complétée le 19 septembre 2017, la Société a émis un nombre total de 45 635 169 unités pour un produit total brut de 13 690 550 \$ (la première tranche et la deuxième tranche étant collectivement désignées le « Placement »).

Chaque unité est composée d'une action ordinaire du capital de la Société et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur de souscrire une action ordinaire du capital de la Société (l'« Action sous-jacente au bon de souscription »), au prix de 0,40 \$ l'action ordinaire, pour une période de 24 mois suivant leur date respective d'émission.

Les courtiers ont reçu des paiements en espèces de 410 022 \$ et 535 171 options de courtier permettant d'acheter jusqu'à 535 171 actions ordinaires de la Société, à un prix de 0,30 \$ par action ordinaire, dans un délai de 24 mois après la clôture.

La juste valeur des 30 820 173 actions ordinaires est estimée à 7 505 985 \$, et la juste valeur des 15 410 087 bons de souscription est estimée à 1 740 068 \$.

Un montant de 470 028 \$ (néant en 2017) a été comptabilisé à titre d'autre passif lié aux financements accreditifs. Au 31 décembre 2018, 21 860 \$ étaient amortis et comptabilisés à titre de recouvrement d'impôts différés.

Le 17 mai 2018, la Société a annoncé la clôture d'un placement privé sans l'entremise de courtiers pour un nombre total de 6 666 667 unités du capital de la Société au prix de 0,30 \$ par Unité, pour un produit total de 2 000 000 \$ (le « Placement »). Chaque Unité est composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur de souscrire une action ordinaire du capital de la Société, au prix de 0,40 \$ l'action ordinaire, pour une période de 24 mois suivant la clôture du Placement.

Le 13 juillet 2018, la Société annonce qu'elle a conclu la première tranche d'un placement privé négocié d'un nombre total de 8 961 167 unités dans le capital de la Société, au prix de 0,30 \$ par unité, pour produit brut total de 2 688 350 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire dans le capital de la Société et de la moitié d'un bon de souscription d'actions ordinaires.

Chaque bon entier confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire du capital de la Société, au prix de 0,40 \$ par bon de souscription, pendant une période de 24 mois suivant la clôture du placement. En contrepartie de leurs services, les placeurs pour compte ont reçu une commission en espèces totale de 37 701 \$, des honoraires de conseiller de 18 970 \$ et un total de 125 669 bons de souscription de courtiers et 55 000 bons de souscription pour acheter collectivement jusqu'à 180 669 actions ordinaires du capital de la Société. 0,30 \$ par action ordinaire, jusqu'au 13 juillet 2020.

Le 13 juillet 2018, la Société annonce également avoir conclu un placement privé sans intermédiaire d'un total de 2 777 778 actions accréditatives au prix de 0,36 \$ par action accréditative, pour un produit brut total de 1 000 000 \$.

Le 28 septembre 2018, la Société a complété la seconde tranche d'un placement privé, sans l'intermédiaire de courtiers, pour un nombre total de 11 585 168 unités (les « Unités ») du capital de la Société, au prix de 0,30 \$ l'Unité, pour un produit total brut de 3 475 550 \$.

Chaque bon entier confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire du capital de la Société, au prix de 0,40 \$ par bon de souscription, pendant une période de 24 mois suivant la clôture du placement.

Le 28 septembre 2018, La Société annonce également qu'elle a complété la seconde tranche de son placement privé sans l'intermédiaire de courtiers (le « Placement privé d'Actions accréditatives ») d'actions accréditatives pour un nombre total de 2 506 489 actions accréditatives (les « Actions accréditatives »), au prix de 0,36 \$ l'Action accréditative, pour un produit brut total de 902 336 \$. La Société a retenu les services d'un courtier qui a reçu une commission en espèces pour un montant total de 45 968 \$ et un nombre total de 127 689 options de rémunération lui permettant de souscrire un maximum de 127 689 actions ordinaires du capital de la Société, à un prix de 0,40 \$ par action ordinaire, jusqu'au 28 septembre 2020.

Le 2 octobre 2018 la Société a complété la dernière tranche d'un placement privé, avec courtiers, pour un nombre total de 1 310 666 unités au prix de 0,30 \$ l'Unité, pour un produit total brut de 393 200 \$. Chaque Unité est composée d'une action ordinaire du capital de la Société et d'un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur de souscrire une action ordinaire du capital de la Société, au prix de 0,40 \$ l'action ordinaire, pour une période de 24 mois suivant la clôture du Placement. La Société a également complété la dernière tranche de son placement privé d'actions accréditatives, sans l'intermédiaire de courtiers, pour un nombre total de 1 111 110 actions accréditatives, au prix de 0,36 \$ l'action accréditative, pour un produit brut total de 400 000 \$.

Le 14 décembre 2018, après l'étude de faisabilité réalisée sur la propriété, la Société a émis 900 000 actions d'une valeur de 265 500 \$ à 3457265 Canada inc et 100 000 actions d'une valeur de 29 500 \$ à Eric Desaulniers, président et chef de la direction de la Société. L'émission était une obligation contractuelle concernant les claims miniers.

Au cours de l'exercice, 3 871 003 (2 325 727 en 2017) bons de souscription ont été exercés au prix moyen pondéré de 0,20 \$ (0,25 \$ en 2017) l'action et une valeur marchande moyenne de 0,28 \$. Un montant total de 774 200 \$ (577 505 \$ en 2017) a été reçu, et un montant total de 176 979 \$ (115 020 \$ en 2017) représentant la juste valeur de ces bons lors de l'émission a été imputé en augmentation du capital-actions.

Au cours de l'exercice, 90 000 (194 499 en 2017) bons aux courtier ont été exercés au prix moyen pondéré de 0,23 \$ (0,23 \$ en 2017) l'action et une valeur marchande moyenne de 0,28 \$. Un montant total de 20 700 \$ (44 625 \$ en 2017) a été reçu, et un montant total de 7 719 \$ (16 116 \$ en 2017) représentant la juste valeur de ces bons lors de l'émission a été imputé en augmentation du capital-actions.

Au cours de l'exercice, 750 000 (1 425 000 en 2017) options ont été exercés au prix moyen pondéré de 0,20 \$ (0,20 \$ en 2017) l'action et une valeur marchande moyenne de 0,29 \$. Un montant total de 152 500 \$ (286 000 \$ en 2017) a été reçu, et un montant total de 72 450 \$ (144 802 \$ en 2017) représentant la juste valeur de ces bons lors de l'émission a été imputé en augmentation du capital-actions.

12.2 Bons de souscription

	2018		2017	
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$		\$
Solde au début de l'exercice	43 192 476	0.36	20 856 227	0.30
Émis	14 261 837	0.40	27 786 976	0.39
Exercés	(3 871 003)	0.20	(2 325 727)	0.25
Expirés	(1 543 583)	0.31	(3 125 000)	0.30
Solde à la fin de l'exercice	<u>52 039 727</u>	<u>0.39</u>	<u>43 192 476</u>	<u>0.36</u>

Date d'échéance	2018		2017	
	Nombre	Prix d'exercice	Nombre	Prix d'exercice
		\$		\$
20 juillet 2018	-	-	767 667	0.20
13 août 2018	-	-	1 030 167	0.20
27 août 2018	-	-	2 766 752	0.20
16 septembre 2018	-	-	850 000	0.40
15 juin 2019	2 506 000	0.35	2 506 000	0.35
19 septembre 2019	7 357 498	0.40	7 357 498	0.40
20 octobre 2019	15 410 087	0.40	15 410 087	0.40
17 mai 2020	3 333 336	0.40	-	-
13 juillet 2020	4 480 584	0.40	-	-
28 septembre 2020	5 792 584	0.40	-	-
2 octobre 2020	655 333	0.40	-	-
22 décembre 2020	7 534 914	0.35	7 534 914	0.35
7 février 2021	<u>4 969 391</u>	<u>0.35</u>	<u>4 969 391</u>	<u>0.35</u>
	<u>52 039 727</u>		<u>43 192 476</u>	

La juste valeur moyenne pondérée de 0,06 \$ (0,07 \$ en 2017) des bons de souscription accordés a été établie, à la date d'octroi, à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes et selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2018	2017
Prix de l'action à la date d'attribution	0,30 \$	0,40 \$
Durée prévue	2 ans	2 ans
Taux d'intérêt sans risque	2,09 %	1,37 %
Volatilité prévue	53,02 %	65,16 %
Dividende prévu	Néant	Néant
Prix d'exercice à la date d'attribution	0,40 \$	0,39 \$

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la Société sur la durée de vie moyenne prévue des bons de souscription.

Changement de date d'échéance

Au cours de l'exercice, la Société a prolongé l'échéance de 12 504 305 bons de souscription de deux ans (3 456 000 d'un an et deux ans en 2017). L'augmentation de la valeur moyenne pondérée à la date de prolongation des bons de souscription attribués était de 0.06 \$ (0.06 \$ en 2017) par bon de souscription ou de 748 670\$ (206 116 \$ en 2017) selon le modèle Black-Scholes.

	2018	2017
Prix de l'action à la date d'attribution	0,29 \$	0,30 \$
Durée prévue	2 ans	1,8 ans
Taux d'intérêt sans risque	2.23 %	0,74 %
Volatilité prévue	47 %	51 %
Dividende prévu	Néant	Néant
Prix d'exercice à la date d'attribution	0,35 \$	0,36 \$

12.3 Options de courtier

	2018		2017	
	Nombre d'options courtiers	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre d'options courtiers	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Solde au début de l'exercice	1 335 711	0.30	442 412	0.29
Émis	331 994	0.30	1 142 531	0.30
Exercés	(90 000)	0.23	(194 499)	0.23
Expirés	(103 180)	0,30	(54 733)	0.28
Solde à la fin de l'exercice	<u>1 474 525</u>	<u>0.31</u>	<u>1 335 711</u>	<u>0.30</u>

Le prix moyen pondérée de l'action à la date d'exercice s'élève à 0,28 \$ (0,32 \$ en 2017).

Les options de courtier en circulation pouvant être exercés en contrepartie d'un nombre équivalent d'actions ordinaires s'établit comme suit :

Date d'échéance	2018		2017	
	Nombre	Prix d'exercice \$	Nombre	Prix d'exercice \$
22 Décembre 2018	-	-	193 180	0.35
7 février 2019	26 100	0.35	26 100	0.35
19 Septembre 2019	581 260	0.30	581 260	0.30
20 Octobre 2019	535 171	0.30	537 171	0.30
13 Juillet 2020	125 669	0.40	-	-
28 Septembre 2020	127 689	0.40	-	-
2 octobre 2020	78 636	0.40	-	-
	<u>1 474 525</u>		<u>1 335 711</u>	

La juste valeur moyenne pondérée de 0,07 \$ (0,22 \$ en 2017) des options de courtier accordées a été établie, à la date d'octroi, à l'aide du modèle Black-Scholes et selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2018	2017
Prix de l'action à la date d'attribution	0,29 \$	0,40 \$
Durée prévue	2 ans	2 ans
Taux d'intérêt sans risque	2,13 %	1,50 %
Volatilité prévue	52,32 %	63 %
Dividende prévu	Néant	Néant
Prix d'exercice à la date d'attribution	0,40 \$	0,30 \$

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la Société sur la durée de vie moyenne prévue des options de courtier.

12.4 Bons consultatifs

	2018		2017	
	Nombre de bons consultatifs	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre de bons consultatifs	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Solde au début de l'exercice	-	-	-	-
Émis	1 771 665	0.36	-	-
À être émis	-	-	1 150 000	0.39
Solde à la fin de l'exercice	<u>1 771 665</u>	<u>0.36</u>	<u>1 150 000</u>	<u>0.39</u>

Le nombre de bons consultatifs en circulation pouvant être exercés en contrepartie d'un nombre équivalent d'actions ordinaires s'établit comme suit :

Date d'échéance	2018		2017	
	Nombre	Prix d'exercice \$	Nombre	Prix d'exercice \$
2 octobre 2020	566 665	0.30		
20 Juillet 2020	55 000	0.30	-	-
20 Octobre 2019	1 150 000	0.39	-	-
	<u>1 771 665</u>		<u>-</u>	<u>-</u>

La juste valeur moyenne pondérée de 0,10 \$ des bons de souscription accordés a été établie, à la date d'octroi, à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes et selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2018	2017
Prix de l'action à la date d'attribution	0,33 \$	-
Durée prévue	2 ans	-
Taux d'intérêt sans risque	2,09 %	-
Volatilité prévue	63 %	-
Dividende prévu	Néant	-
Prix d'exercice à la date d'attribution	0,36 \$	-

12.5 Paiements fondés sur des actions

Le conseil d'administration détermine le prix par action ordinaire et le nombre d'actions ordinaires pouvant être attribuées à chaque administrateur, dirigeant, employé ou consultant ainsi que toutes les autres conditions rattachées à l'option, sous réserve des règles de la bourse de croissance TSX.

La totalité des paiements fondés sur des actions sera réglée en instruments de capitaux propres. La Société n'a aucune obligation juridique ou contractuelle de racheter ou de régler les options en trésorerie.

Les options sur actions de la Société se présentent comme suit pour les périodes de présentation de l'information financière considérées :

	2018		2017	
	Nombre d'options courtiers	Prix d'exercice moyen pondéré \$	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré \$
Solde au début de l'exercice				
Octroyées	9 050 000	0.27	6 100 000	0.21
Exercées	4 400 000	0.34	4 725 000	0.31
Expirées	(750 000)	0.20	(1 425 000)	0.21
Renoncées	(600 000)	0.30	-	-
	<u>(650 000)</u>	<u>0.36</u>	<u>(350 000)</u>	<u>0.23</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>11 450 000</u>	<u>0.29</u>	<u>9 050 000</u>	<u>0.27</u>
Options pouvant être exercées	<u>10 087 500</u>	<u>0.29</u>	<u>8 250 000</u>	<u>0.34</u>

Le prix moyen pondéré de l'action à la date d'exercice s'élève à 0,29 \$ (néant en 2017).

En 2018, la Société a octroyé 4 400 000 options à des administrateurs, dirigeants et consultants. Les options octroyées ont des périodes d'acquisition différentes. Chaque option permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire de la Société, au prix moyen de 0,34 \$ l'action ordinaire, pour une période moyenne de 4.6 ans.

En 2017, la Société a octroyé 4 725 000 options à des administrateurs, dirigeants et consultants. Les options octroyées ont des périodes d'acquisition différentes. Chaque option permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire de la Société, au prix moyen de 0,31 \$ l'action ordinaire, pour une période moyenne de 4,7 ans.

La juste valeur moyenne pondérée de 0,10 \$ (0,21 \$ en 2017) des options d'achat d'actions accordées a été établie, à la date d'octroi, à l'aide du modèle Black-Scholes et selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	2018	2017
Prix de l'action à la date d'attribution/de modification	0,32 \$	0,31 \$
Durée prévue	4,6 ans	4,7 ans
Taux d'intérêt sans risque	2,44 %	1,32 %
Volatilité prévue	73,99 %	78,86 %
Dividende prévue	Néant	Néant
Prix d'exercice à la date d'attribution/de modification	0,34 \$	0,31 \$

Date d'expiration	2018		2017	
	Nombre	Prix de l'exercice	Nombre	Prix de l'exercice
		\$		\$
23 avril 2018	-	-	600 000	0.30
28 août 2018	-	0.20	700 000	0.20
11 septembre 2018	-	-	50 000	0.25
3 avril 2019	250 000	0.20	250 000	0.20
11 mai 2020	500 000	0.27	500 000	0.27
9 juin 2020	600 000	0.18	600 000	0.18
10 octobre 2020	300 000	0.35	-	-
7 janvier 2021	650 000	0.20	650 000	0.20
11 février 2021	250 000	0.20	250 000	0.20
18 mars 2021	225 000	0.20	225 000	0.20
15 juin 2021	175 000	0.30	175 000	0.30
1 novembre 2021	250 000	0.25	250 000	0.25
2 novembre 2021	500 000	0.45	-	-
23 décembre 2021	575 000	0.25	575 000	0.25
13 février 2022	1 800 000	0.275	1 950 000	0.275
11 juillet 2022	500 000	0.30	600 000	0.30
25 septembre 2022	725 000	0.35	725 000	0.35
25 septembre 2022	150 000	0.40	150 000	0.40
20 octobre 2022	200 000	0.39	400 000	0.39
27 novembre 2022	200 000	0.42	400 000	0.42
18 mai 2023	3 150 000	0.32	-	-
21 juin 2023	450 000	0.31	-	-
	<u>11 450 000</u>		<u>9 050 000</u>	

13. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Le tableau suivant présente le rapprochement de la charge d'impôt.

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Perte nette avant impôt	(5 239 937)	(4 425 620)
Recouvrement de l'impôt sur les bénéfices prévu	(1 399 063)	(1 106 450)
Charge d'impôt au taux statutaire combiné		
Augmentation (diminution) de l'impôt sur les bénéfices résultant de :		
Différence temporaire non enregistrée	1 886 262	1 050 792
Paiements fondés sur des actions	225 601	229 606
Effet fiscal de l'émission d'actions accréditives	35 020	108 942
Recouvrement d'un passif lié aux actions accréditives	(21 861)	(121 950)
Impact du passif d'impôt minier	(758 707)	(270 107)
Changement de taux	8 324	(27 622)
Droits miniers futurs	2 841 599	1 019 274
Autres	27 563	13 801
	<u>2 816 738</u>	<u>897 324</u>
 Composition des impôts différés dans le compte de résultat		
Renversement des autres passifs relatifs aux actions accréditives	(21 861)	(121 950)
Droits miniers futurs	2 841 599	1 019 274
	<u>2 819 738</u>	<u>897 324</u>

	<u>31 décembre 2017</u>	<u>Comptabilisé en</u>	<u>31 décembre 2018</u>
	\$	résultat net	\$
		\$	
Actifs d'exploration et d'évaluation	(449 975)	(633 567)	(1 276 490)
Pertes autres qu'en capital	449 975	633 567	1 276 490
Droits miniers futurs	<u>(1 019 274)</u>	<u>(2 841 599)</u>	<u>(3 860 874)</u>
	(1 019 274)	(2 841 599)	(3 860 874)
Renversement des autres passifs relatifs aux actions accréditives		<u>21 861</u>	
Variation des impôts différés selon l'état des résultats		<u>(2 819 738)</u>	

	<u>31 décembre 2016</u>	<u>Comptabilisé en résultat net</u>	<u>31 décembre 2017</u>
	\$	\$	\$
Actifs d'exploration et d'évaluation	(341 529)	(108 446)	(449 975)
Crédits d'impôt minier à recevoir	(43 701)	43 701	-
Pertes autres qu'en capital	385 200	64 775	449 975
Droits miniers futurs	-	(1 019 274)	(1 019 274)
	<u>(30)</u>	<u>(1 019 244)</u>	<u>-</u>
Renversement des autres passifs relatifs aux actions accréditées		<u>121 950</u>	
Variation des impôts différés selon l'état des résultats		<u>(897 294)</u>	

Aux 31 décembre 2018 et 2017, les écarts temporaires et les pertes autres qu'en capital pour lesquelles la Société n'a pas comptabilisé d'actifs d'impôts différés sont les suivants :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Fédéral		
Immobilisations corporelles	549 357	87 937
Placements en actions	626 683	592 490
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	621 111	58 970
Dépenses de recherche et de développement	396 719	396 719
Frais d'émission d'actions ordinaires	1 052 252	839 195
Droits miniers	3 860 873	1 019 273
Pertes autres qu'en capital	8 950 749	5 434 459
	<u>16 057 744</u>	<u>8 429 043</u>
	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Provincial		
Immobilisations corporelles	548 959	87 539
Placements en actions	626 683	592 490
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	621 111	58 970
Dépenses de recherche et de développement	405 000	405 000
Frais d'émission d'actions ordinaires	1 012 687	773 448
Droits miniers	3 860 873	1 019 273
Pertes autres qu'en capital	8 675 892	5 262 044
	<u>15 751 205</u>	<u>8 198 764</u>

La capacité à réaliser les avantages fiscaux dépend d'un certain nombre de facteurs, y compris la rentabilité future des opérations. Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est jugé probable qu'il y aura suffisamment de bénéfices imposables à l'avenir, pour assurer la réalisation de l'avantage fiscal. Par conséquent, certains actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés; ces actifs d'impôts différés non comptabilisés s'élèvent à 4 138 269 \$ (2 129 896 \$ en 2017).

Au 31 décembre 2018, la Société avait accumulé des pertes autres qu'en capital à des fins fiscales qui peuvent être utilisées pour réduire les bénéfices imposables des exercices futurs comme suit :

Exercice	Échéance	Fédéral	Provincial
		\$	\$
2018	2038	4 140 565	4 046 277
2017	2037	2 645 716	2 578 352
2016	2036	1 447 058	1 399 306
2015	2035	872 913	843 978
2014	2034	662 366	644 323
2013	2033	746 942	733 057
2012	2032	765 393	757 321
2011	2031	60 616	59 098

La Société a des reports de crédits d'impôts à l'investissement de 31 245 \$ (31 245 \$ en 2017) qui expireront entre 2033 et 2034 et qui sont disponibles pour réduire les impôts à payer dans les exercices à venir.

14. INFORMATIONS ADDITIONNELLES – FLUX DE TRÉSORERIE

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Taxe de vente à recevoir	(550 602)	(275 498)
Souscription à recevoir	-	51 510
Subvention à recevoir	(235 835)	
Charges payées d'avance	106 733	(119 685)
Comptes créditeurs et charges à payer	<u>5 494 616</u>	<u>127 989</u>
Total	4 814 912	(215 683)
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Comptes créditeurs et charges à payer inclus dans les actifs d'exploration et d'évaluation	3 791 526	1 084 385
Ajouts aux actifs d'exploration et d'évaluation payés en actions	295 000	-
Obligation liée à la mise hors service d'immobilisations de l'année	562 141	58 970
Frais d'émission d'actions des courtiers	22 940	-

15. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société comprennent des sociétés liées et les principaux dirigeants.

Le tableau suivant présente la rémunération et les remboursements des principaux dirigeants et actionnaires ayant une influence notable :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
		\$
Administrateurs et membres de la direction de la Société		
Charges au titre des avantages du personnel	228 641	311 353
Paiements fondés sur des actions :	247 424	
Octroi d'options d'achat d'actions		-
Membres de la direction de la Société		
Charges au titre des avantages du personnel	430 299	274 437
Paiements fondés sur des actions	215 368	111 528
Administrateurs de la Société		
Honoraires de consultation	79 637	181 456
Paiements fondés sur des actions	295 215	199 388

Un montant de 27 522 \$ demeure à payer au 31 décembre 2018 (134,785 \$ au 31 décembre 2017).

Conformément à IAS 24 – Information relative aux parties liées, les principaux dirigeants sont les personnes qui ont l'autorité et qui assument la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Société, directement ou indirectement, y compris les administrateurs (dirigeants ou non) de la Société.

Par ailleurs, la Société a des engagements conformément à certains contrats de gestion. Les engagements minimaux aux termes de ces contrats se chiffrent à environ 496 250 \$. Ces contrats stipulent que des paiements additionnels minimaux d'environ 910 000 \$ doivent être faits lorsque certains événements, comme un changement de contrôle, surviennent. Comme aucun événement déclencheur ne s'est produit, les paiements éventuels ne figurent pas dans les présents états financiers consolidés.

Le 14 décembre 2018, après l'étude de faisabilité réalisée sur la propriété, la Société a émis 100 000 actions, d'une valeur de 29 500 \$, à Eric Desaulniers, président et chef de la direction de la Société.

16. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

La Société évalue son capital en fonction de la valeur comptable des capitaux propres et des emprunts. Le capital est de 26 963 492 \$ au 31 décembre 2018 (19 465 039 \$ au 31 décembre 2017).

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital consiste à préserver sa capacité de poursuivre son exploitation ainsi que ses programmes d'acquisition, d'exploration et d'évaluation de propriétés minières. Elle gère la structure de son capital et y apporte des ajustements en fonction des conditions économiques et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents.

La Société n'est pas soumise à des exigences en matière de capital imposées de l'extérieur, sauf si elle réalise un financement au moyen d'actions accréditatives pour lequel des fonds doivent être réservés pour les dépenses d'exploration. Les variations du capital sont présentées dans les états de la variation des capitaux propres.

17. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La Société est exposée à différents risques financiers résultant de ses activités. La direction de la Société gère les risques financiers. La Société n'a pas recours à des transactions d'instruments financiers, incluant des instruments financiers dérivés, à des fins de spéculation.

L'exposition de la Société aux principaux risques financiers et ses politiques financières en la matière sont décrites ci-dessous :

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers, qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

La Société gère son risque de liquidité au moyen de l'établissement de budgets lui permettant de déterminer les fonds nécessaires pour financer ses projets d'exploration et d'évaluation. La liquidité et les résultats d'exploitation de la Société pourraient être affectés défavorablement si l'accès de la Société au marché des capitaux ou à d'autres formes de financement est entravé, que ce soit en raison d'un repli des conditions du marché boursier ou en relation avec des questions propres à la Société. La Société a toujours généré des flux de trésorerie provenant principalement de ses activités de financement et d'investissement.

Toutes les obligations financières à court terme de la Société d'un montant de 6 716 583 \$ (1 602 713 \$ au 31 décembre 2017) sont assorties d'échéances contractuelles de moins d'un an et sont soumises aux conditions normales du marché. La Société évalue régulièrement sa situation de trésorerie pour assurer la préservation et la sécurité du capital ainsi que le maintien de la liquidité.

Avec le financement complété en avril 2019 (décrit à la note 20), la direction estime que la Société dispose de fonds suffisants pour faire face à ses obligations et aux dépenses prévues pour les douze prochains mois à mesure qu'elles viennent à échéance. (voir note 1).

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une perte découle de l'incapacité d'une contrepartie à respecter ses engagements contractuels. Le risque de crédit de la Société est essentiellement lié aux créances et à la trésorerie et équivalents de trésorerie. Les créances se composent principalement du remboursement de la taxe sur les produits et services à recevoir des gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que des crédits d'impôt minier à recevoir du gouvernement du Québec. La direction atténue le risque de crédit en maintenant sa trésorerie auprès de banques à charte canadiennes.

18. ÉVALUATION DES JUSTES VALEURS

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Ce qui suit présente les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière en conformité avec la hiérarchie de la juste valeur.

Cette hiérarchie classe les actifs et passifs financiers en trois niveaux fondés sur l'importance des données servant à évaluer leur juste valeur. La hiérarchie de juste valeur comprend les niveaux suivants :

- Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques à la date de clôture;
- Niveau 2 : les données autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement ou indirectement;
- Niveau 3 : des données des actifs ou des passifs qui ne sont pas observables (données non observables).

Les placements en actions évalués à la juste valeur dans l'état de la situation financière aux 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017 sont classés dans le niveau 1. Pour tous les autres actifs et passifs financiers, leur valeur comptable nette constitue une approximation raisonnable de la juste valeur compte tenu de leurs échéances relativement courtes.

19. ENGAGEMENTS

La Société est financée en partie par l'émission d'actions accréditatives et, en vertu de règles fiscales relatives à ce type de financement, la Société s'est engagée à réaliser des travaux d'exploration minière.

Ces règles fiscales fixent également des échéances pour la réalisation des travaux d'exploration qui doivent être entrepris au plus tard à la première des dates suivantes :

- Deux ans suivant les placements accréditifs;
- Un an après que la Société a renoncé aux déductions fiscales relatives aux travaux d'exploration.

Cependant, il n'existe aucune garantie selon laquelle ces dépenses d'exploration seront admissibles à titre de frais d'exploration au Canada, même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet égard. Le refus de certaines dépenses par l'administration fiscale pourrait avoir un impact fiscal négatif pour les investisseurs.

La Société a reçu un montant de 2 302 336 \$ à la suite de placements accréditifs pour lesquels elle a renoncé aux déductions fiscales.

Les paiements minimaux futurs de location pour le prochain exercice sont d'un montant de 39 150 \$.

20. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS

Le 14 février 2019, la Société signe un accord « offtake » et de marketing conjoint pour des flocons de concentré de graphite devant être produits par Nouveau Monde à ses installations de Saint-Michel-des-Saints.

Traxys est une entreprise mondiale de logistique et de négociation de matières premières, exerçant ses activités, entre autres, en Amérique du Nord et du Sud, en Europe, en Afrique, en Extrême-Orient, en Chine et en Inde. Faits saillants:

- Signature avec Traxys d'un accord « offtake » et de marketing conjoint contraignant.
- Pour chacune des deux premières années, Traxys commercialisera, à des fins de préqualification du produit auprès des clients, 200 tonnes de flocons de concentré de graphite (400 tonnes au total) provenant de l'usine de démonstration actuellement en exploitation de NMG (« phase de démonstration »).
- Pour chacune des cinq premières années de la production commerciale de Nouveau Monde (« phase commerciale»), 25 000 tonnes de flocons de concentré de graphite seront vendues par NMG par l'intermédiaire de Traxys.
- Traxys aura le droit exclusif de commercialiser, distribuer et revendre les produits de flocons de graphite à sa clientèle.

Le 3 avril 2019, la Société a conclu un placement privé sans courtage avec le Groupe Pallinghurst (« Pallinghurst ») pour un montant de 10 298 875 CAD en vertu duquel Pallinghurst a accepté de souscrire à 43 825 000 actions ordinaires (les « Actions ordinaires ») du capital de la Société, au prix de 0,235 CAD par Action ordinaire (le « prix du placement ») (le « Placement Pallinghurst »).

Le 25 avril 2019, la Société a complété le placement privé sans intermédiaire. La Société ne versera aucuns frais de courtage, de services de banques d'affaires ou autres frais pour le Placement Pallinghurst et les Actions ordinaires émises à Pallinghurst sont soumises à une période de détention légale de quatre (4) mois plus un (1) jour se terminant le 26 août 2019. À la date clôture, Pallinghurst détient environ 19,99 % des Actions ordinaires. Dans le cadre du placement Pallinghurst, Pallinghurst a accepté de ne pas vendre ses actions pendant une période maximale de deux ans à compter de la date de clôture, sous réserve de conditions.

Le 23 avril 2019, la Société a annoncé, avec le Conseil des atikamekw de Manawan ("CDAM") et le Conseil de la nation Atikamekw ("CNA"), la signature d'un accord de pré-développement ("APD") pour le projet Matawinie: la APD décrit les droits et les intérêts respectifs de toutes les parties en ce qui concerne les activités de pré-développement, y compris celles liées à l'usine de démonstration, et fournit une ligne directrice pour la négociation d'un accord sur les impacts et les avantages projet Matawinie.

CDAM, CNA et NMG soutiennent le développement de l'usine de démonstration d'une manière qui respecte l'environnement, les principes de durabilité, la culture et le mode de vie de la nation Atikamekw. Dans le cadre de la APD, Nouveau Monde fournira aux membres de la nation Atikamekw des possibilités de formation, d'emploi et d'affaires, et établira un fonds de formation conjoint avec la CDAM et la CNA.